

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-043

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Angèle ABBATTISTA

Objet : EDUCATION – ENFANCE – Tarification et mise en place de nuitées dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Enfance

Angèle ABBATTISTA propose des nuitées rattachées à l'Accueil de loisirs enfance pour l'été 2010 :

Il sera proposé aux familles des enfants de 6 à 12 ans de passer une nuit dans le cadre du centre de loisirs. Les animateurs proposeront une veillée, les enfants dormiront sous tente et prépareront eux-mêmes leur repas.

Pour pouvoir participer aux nuitées les enfants devront être inscrit le jour même de la nuitée ainsi que la journée du lendemain.

Une nuitée maximum par semaine sera proposée aux familles.

En cas de mauvais temps, les enfants dormiront dans les locaux de la maternelle du Néron.

Le prix proposé aux familles correspond au prix d'une journée de centre de Loisirs selon leur quotient familial CAF avec un supplément de 1.50 €. Ce supplément est fixe pour chaque participant, il correspond à une partie des dépenses liées à l'hébergement, au repas du soir et au petit déjeuner.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE la mise en application des tarifs proposés pour ces séjours

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

